



Conseil communal Commission ad hoc APEJ

Rapport sur le préavis municipal n°02/2021 concernant la création et l'adoption des statuts de la nouvelle Association pour l'Enfance et la Jeunesse de Terre-Sainte (APEJ), fruit du regroupement de l'ASCOT et de l'AJET

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc a été conviée par la Municipalité en date du 5 mai 2021. Elle a été reçue par M. Pierre Maillebiau accompagné de Lucie Kunz, Municipale en charge des Ecoles à Founex qui dans le cadre des CODIR d'ASCOT et d'AJET fait partie des personnes pilotant le dossier APEJ. La Commission était représentée par la majorité de ses membres. Le projet a été présenté dans les détails et les réponses aux questions soulevées lors de ce moment d'échanges ont permis à la Commission de statuer sur ce préavis.

La Commission ad hoc considère la création de la nouvelle Association pour l'enfance et la jeunesse de Terre-Sainte comme une réelle plus-value pour les habitants de Terre-Sainte. Effectivement, un seul partenaire qui gravite autour de l'enfance représente pour les parents, une véritable simplification administrative. La structure proposée sera bien plus pratique et fiable que ce qui est actuellement fourni.

Des dossiers transversaux très importants comme les transports ou la restauration ne seront traités plus que par une seule et même entité.

La création de cette nouvelle association ne provoque pas de licenciement et permet une continuité avec le même personnel. Elle se professionnalise même grâce à une direction opérationnelle constituée d'une Directrice et d'Adjoints de direction. Ce fonctionnement, déjà mis en place à l'AJET, se révèle être très pratique et performant.

Au niveau du Conseil intercommunal et du Comité de Direction, c'est un gain en efficacité ainsi qu'à terme une économie au niveau des finances. De plus, la communication sera aussi améliorée en permettant d'éviter les doublons.

Cette association fournira plus de transparence grâce à la création de nouvelles commissions : une Commission des constructions et une Commission des finances. Pour les Conseillers intercommunaux, ces dernières permettront davantage d'implication dans le processus politique. Il leur sera demandé une participation et une collaboration accrue.

La Commission ad hoc encourage les futurs Conseillers intercommunaux de l'APEJ à être très attentifs au respect de transparence annoncé par le CODIR concernant ARSCO SA.

Conclusion :

La Commission ad hoc, à l'unanimité, recommande donc au Conseil communal d'accepter le préavis n°02/2021 tel que présenté et d'accepter la création et l'adoption des statuts de la nouvelle Association pour l'Enfance et la Jeunesse de Terre-Sainte (APEJ), fruit du regroupement de l'ASCOT et de l'AJET.

Pour la Commission ad hoc APEJ :

Ansermet Agnès

Helmets Nathalie

Afanou Kokouda

Marzari Lisset

De la Fuente Guillermo

Piguet Laurence

Dittli-Lemoing Thérèse